

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2008

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du procès verbal de la séance du 08 avril 2008 : pas de remarque.

- RAPPORTS SUPPLEMENTAIRES :

Monsieur le Maire propose de rattacher à la séance du conseil municipal, cinq rapports supplémentaires relatifs à :

- Recrutement d'un collaborateur de cabinet contractuel à compter du 1^{er} septembre 2008
- Fourrière automobile : délégation de service public
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- Equipement informatique bibliothèque : acquisition logiciel
- Construction ateliers communaux : demande subvention Ministère de l'Intérieur

Accord à l'unanimité.

1 – Construction ateliers communaux :

Demande subvention en annuité au Département.

Avis favorable (Pour : 24 – Contre la localisation des ateliers à la zone d'activités : Mme RODRIGUES-SACCHI Chantal)

2 – Construction préau ateliers communaux :

Demande subvention AIT : Département

Avis favorable

Pour : 24 – Contre (la localisation des ateliers à la Zone d'activités : Mme RODRIGUES-SACCHI Chantal)

3 - Construction ateliers communaux :

Etude de pré-diagnostic pour la réalisation d'une installation solaire de production d'électricité : demande subvention : Région – ADEME.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet.
- **APPROUVE** le contrat à passer avec le bureau d'études TECSOL – Zone Technosud – 105, Avenue A. Kastler – 66000 PERPIGNAN pour un coût de :
 - 3 800, 00 € HT
 - 4 544, 80 € TTC
- **SOLLICITE** une subvention auprès :
 - de la Région
 - de l'ADEME
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4 – Création – extension du port : modification des limites communales

Le transfert de territoire concerne une surface de 39 959 m².

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le déplacement de la limite communale avec la commune de Canet en Roussillon.
- **APPROUVE** le dossier de modification de la limite communale.
- **DEMANDE** de saisir la Préfecture pour l'organisation de la procédure de modification de la limite communale.

5 – Montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de réseaux publics de distribution de gaz.

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035 €/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret n°2007-606 du 25 Avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le CGCT).

6 – Syndicat départemental d'électricité : mise en esthétique des réseaux BT, EP et FT : convention.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention à passer avec le SYDEL, relative aux modalités de financement de la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et de communications téléphoniques et définissant les modalités de financement de la rémunération du maître d'œuvre au titre de sa mission « exécution », en cas de non-réalisation des travaux, pour un montant total des études de maîtrise d'œuvre estimé à :
 - 1^{ère} tranche : 2 423, 19 € TTC
 - 2^{ème} tranche : 2 387, 02 € TTC
- **AUTORISE** le maire à signer la convention ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

7 – Contrat entretien piscine camping.

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le contrat d'assistance technique pour le contrôle d'un ensemble de bassins destinés à la baignade grand public, situés au Camping Municipal de la plage, pour un coût de :

15 612, 75 € HT – soit 18 672, 85 € TTC

à passer avec T2S – ZA 2 rue Gustave Eiffel – 66470 Sainte Marie La Mer, pour une durée de 1 an.

- **DECIDE** de lancer une nouvelle consultation pour l'été 2009.

8 – Contrat entretien chaudières commune.

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le contrat d'entretien qu'il y aurait lieu de passer avec l'entreprise T2S, ZA – 2, Rue Gustave Eiffel, pour un montant de :
1 334, 20 € HT soit 1 595, 70 € TTC

9 – Contrat entretien chaudières camping.

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le contrat d'entretien qu'il y aurait lieu de passer avec l'entreprise T2S, ZA – 2, Rue Gustave Eiffel, pour un montant de :
1 928, 48 € soit 2 306, 46 € TTC

10 – Contrat entretien ascenseur mairie :

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le contrat à passer avec la Société SCHINDLER – 65, Rue Aristide Briand – 66000 PERPIGNAN pour un montant de :
2 389, 44 € HT soit 2 857, 77 € TTC

pour une durée de trois ans.

11 – Appartements gendarmes : contrat saisonnier

DELONCA.

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le contrat à passer avec Mme DELONCA Lydie, pour la location de deux appartements, 16, rue des Chardonnerets, afin d'y loger les gendarmes venant en renfort pour la période estivale. Montant de la location : 5 285 € pour la saison.

12 – Appartement gendarmes : contrat saisonnier TETART

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le contrat à passer avec Mme TETART Odile, pour la location d'un appartement, 10, Résidence les Aloës (rez de chaussée), afin d'y loger les gendarmes venant en renfort pour la période estivale.

Montant de la location : 2 402 € pour la saison.

13 – Tarif redevance occupation domaine public "Chez Pierrot" : saison 2008.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer à 3 700 € le montant du droit d'occupation du domaine public, à appliquer au glacier "Chez Pierrot" installé à AGORA
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

14 – Tarif redevance occupation domaine public : Y SEM

BE : saison 2008

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer à 1 620 € le montant du droit d'occupation du domaine public, à appliquer au Y SEM BE, installé place Guibert.
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

15 – PORT : contrat de location saisonnier à usage professionnel.

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** à 3 355 € le montant du loyer accordé à Monsieur Philippe GARCIA, 1, Rue Gustave Eiffel, pour le local situé au port, location consentie pour la saison 2008 afin d'exercer l'activité de mécanicien.
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

16 – Camping Municipal : contrat de location saisonnier à usage professionnel : cave à vin.

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** à 1 880 € le montant du loyer, pour la saison, pour le local "cave à vin" au Camping Municipal, en cas de repreneur tardif. (pas de demande de location à ce jour.)
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir et à émettre le titre de recette.

17 – Recrutement d'un collaborateur de cabinet contractuel à compter du 1^{er} septembre 2008.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création du poste de collaborateur de cabinet contractuel à compter du 1^{er} septembre 2008.
- **PRECISE** que l'intéressé sera recruté à temps complet, et rémunéré sur la base de l'indice correspondant au 6^{ème} échelon du grade de rédacteur territorial, soit brut 398 – majoré 362

18 – Recrutement exceptionnel personnel de service Ecole Maternelle

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à recruter du personnel contractuel à temps non complet au nombre de deux du 15 juillet 2008 au 14 juillet 2009, rémunéré sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3, soit Brut 281 – majoré 288.

19 – OTA : désignation de douze représentants au Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** :
 - ROIG Pierre (Maire)
 - TETART Odile
 - BRUNET François
 - TALAVAN Eric
 - PORTUS Sabine
 - LOZANO Henri

- ORIOL Josiane
- ROL Malicka
- RALLO Fabrice
- DURAND Charles
- VALETTE Jeanine
- REVOL Marie-France

pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'OTA en qualité de représentants de la commune.

20 – Attributions subventions 2008.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- A.D.Art	1.250 €
- ADAVIP	200 €
- Aéromodélisme	170 €
- Amicale du 3 ^{ème} âge	2.000 €
- Archers Saint Marinois	1.250 €
- Association des jeunes	6.000 €
- Aubergenville AYOU-BENIN	1.000 €
- Basket Club de Canet	1.500 €
- Chasse Ste Marie	850 €
- Club Nautique Canet Perpignan (voile)	2016 €
- COS	3.800 €
- De Fil en Aiguille	200 €
- Donneurs de Sang	500 €
- Ecole de Rugby XV	5.200 €
- Ecole Primaire Publique	8.500 €
- Energie Tramontane	160 €
- Fanfare Villelonguaise	230 €
- FNACA	200 €
- FONT NOVA (Cours de Catalan)	750 €
- Football Club Canet	610 €
- Football Club Ste Marie	320 €
- GDA	500 €
- Gymnastique Volontaire	850 €
- Jeunes Agriculteurs du canton	153 €
- Jeunes Pompiers	450 €
- Judo Club Saint Marinois	2.400 €
- Les Cigales de Canet (chorale)	350 €
- Les Colombes	500 €
- OTA	200.000 €
- Œuvres Caritatives	780 €
- Pétanque	850 €
- Randonnée Ste Marinoise	400 €
- Retina France	160 €
- Rhin Danube	80 €
- Sapeurs Pompiers	310 €
- Solidarité Afrique	1.500 €
- SOS Ecoute 66	80 €
- Souvenir Français	330 €
- Ste Marie Nautique Club	500 €
- Ste Nationale de Sauvetage en Mer	300 €

- SYDECO THT 66	150 €
- Tennis Club Ste Marie	4.200 €
- U.S. Canet Ste Marie XV	21.000 €
- Volley Club	3.000 €
- XV des clubs catalans	200 €
- Yoga	300 €
- Opérations façades	5.000 €

21 – Composition de la CLET : désignation des membres.

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** :

- Membre Titulaire : REVOL Marie-France
- Membre Suppléant : MALE Jean-Luc

pour représenter la commune au sein de la Commission d'Evaluation du Transfert des charges de la Communauté d'Agglomération Têt-Méditerranée.

22 – Désignation d'un correspondant DEFENSE.

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Mme VALETTE Jeanine « représentant Défense », rôle qui consistera à être « l'interlocuteur » privilégié des autorités militaires du Département et de la Région, notamment à l'occasion de l'organisation d'exercices et de certaines manifestations.

23 - Actualisation des services municipaux.

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** à 20, 00 € le tarif d'acquisition :
 - d'une carte pour la borne escamotable
 - d'une clé pour les portails coulissants d'accès aux résidences à AGORA.

24 - Rétrocession casiers cimetière.

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la restitution à la commune des casiers n°27 et 28 bloc 6B.
- **DECIDE** que la somme provenant de cette restitution sera reversé à M. Jean SALELLAS, soit : 564, 06 €.

25 – TAXIS : autorisation de stationner supplémentaire.

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** à trois, le nombre d'autorisations de circuler et de stationner de taxis sur la commune.

26 – Demande de dégrèvement ROLDAN Jaime : location saisonnière 2007.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de maintenir la dette de M. ROLDAN, à la somme de 1 500 €.

27 – Fourrière automobile : délégation de service public.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de déléguer le service public de fourrière automobile.
- **D'ENGAGER** la procédure de délégation en application des dispositions des articles L 1411-1 – L1411-2 – L1411-12 du CGCT
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes utiles en la matière.

28 – Commission communale des impôts directs : désignation des membres.

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** les personnes ci-après :
Président : Pierre ROIG – Maire

→ membres titulaires :

1. RIU Georges
2. NADAL RAJAU Michel
3. DESPERRET Henri (Pia)
4. BERGA Georges
5. BRUNET Elie
6. DOMINGO Jean-Claude
7. WALTRENIER Jean-Claude
8. CHAUMONT Jacques

1. CARDONA Robert
2. GARCIA René
3. JUAREZ François
4. FE François
5. VENTURI François
6. ROUX Henri
7. CONNES Christian
8. JULIA Pierre

→ membres suppléants :

1. VALETTE François
2. SOLONA née BADIE Reine
3. ESTEVE Jean-Bernard
4. LOPEZ Jean-Pierre
5. BIELLE José
6. ROULIE André (Villelongue)
7. CATALA Claude
8. TOIX René

1. AUVERGNE André
2. BOLTE Simone (Elne)
3. PUJOL Jacqueline
4. DELONCA Edmond
5. RIGARD Alain
6. SEGADE Yves

7. ROMERA Vincent
8. FONT Colette

appelés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs.

- **AUTORISE** le maire à communiquer l'identité de ces personnes à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, qui désignera les huit commissaires titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs.

29 – Equipement informatique bibliothèque : acquisition logiciel.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à acquérir le logiciel informatique "Orphée Premier" pour la bibliothèque pour un coût global de :
3 090, 00 € HT soit 3 695, 64 € TTC
auprès du groupe AID Computers – 224 – 228 Rue du Faubourg St Antoine 75012 PARIS.
- **SOLLICITE** de l'Assemblée Départementale une subvention au titre de son programme d'aide aux communes en faveur des bibliothèques.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

30 – Ateliers communaux : Demande de subvention au ministère de l'Intérieur sur le compte travaux d'intérêts locaux.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur au titre du compte travaux d'intérêts locaux, pour la construction des ateliers communaux, pour un montant de travaux de :
1 166 1125 € HT soit 1 394 673, 54 € TTC

Pour : 24

Contre : 2

Fait à Sainte Marie la Mer,
Le 12 Juin 2008

Pierre ROIG
Maire de Sainte Marie
Conseiller Général